



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-442

RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE 2024 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par le soussigné, Jean Boucher, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

Que le conseil municipal a adopté le 15 février 2024, le Règlement portant le numéro 2024-442 intitulé « Règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice 2024 et les conditions de leur perception ». L'objet de ce règlement est de fixer tous les taux de taxes pour l'année 2024 ainsi que les modalités de paiement.

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 20 février 2024.


Jean Boucher,
Directeur général et greffier-trésorier